

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE : Évaluation 2022-2023



Nom de l'école :	École Sans-Frontières
Nom de la direction :	François Piché, directeur et Julie Raymond, directrice-adjointe

Objectif général	<p>Ce plan a principalement comme objectif de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs du projet éducatif de l'école. Ce plan est également en lien direct avec l'enjeu 2 du Plan d'engagement vers la réussite de la CSSRDN : Offrir à tous les élèves et au personnel un milieu de vie sain et sécuritaire.</p> <p>De plus, il répond aux obligations de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.</p>
Objectif de notre projet éducatif	<p>Objectif 3.1 : Favoriser l'adoption et la manifestation de comportements positifs.</p> <p><i>Indicateur :</i> Élaboration, actualisation et régulation d'un plan d'action pour la manifestation de comportements positifs</p>



Les données proviennent de l'outil Mémos | *Élèves impliqués : Un élève dont le nom revient plus d'une fois dans une catégorie n'est compté qu'une fois.

1. PRIORITÉS

Voici les priorités à notre école :

2022-2023

- Poursuite du comité climat scolaire et de l'actualisation du plan de lutte.
- Présenter les 4 niveaux d'intervention à tout le personnel
- Poursuivre les récréations animées le matin et aux diners (matériel par classe et personne responsable).
- Soutenir le développement d'habiletés sociales chez les élèves (Fluppy, Mozoom ou autre).
- Développer un langage commun et une ligne de conduite cohérente concernant l'intimidation et à la violence (verbale et physique) afin d'uniformiser les pratiques à l'égard de ce type de comportements.
- Augmenter l'affichage et les occasions de valoriser les valeurs de l'école.

	2022-2023	Mise en œuvre		Maintenir	Modifier	Abandonner	Atteint	Impacts observés/ remarques
		Oui	Non					
Voici les mesures universelles de prévention qui seront mises en place :	• Ateliers sur les habiletés sociales dès la maternelle en classe: enseignement explicite des comportements attendus.	X		X				1 ^{re} à 6 ^e année (Mozoom ou autre) Présco. (Fluppy) Arrimer notre langage d'un niveau à l'autre
	• Ateliers sur les habiletés sociales sur l'heure du dîner (jeux de société, activités sportives) par nos TES	X		X				Très aidant, les élèves adorent et en redemandent.
	• Ateliers en prévention à la cyberintimidation au 3 ^e cycle.	X		X				Sensibilisation par les enseignants
	• Mise de l'avant des valeurs de l'école et remise de certificats hebdomadaires,	X		X				Mise en place d'un système école pour souligner les comportements attendus. Système revu avec le comité Climat scolaire.
	• Surveillance au Sentier des marcheurs.	X		X				
	• Ateliers d'éducation à la sexualité.	X		X				Activités au 3 ^e cycle
	• Plan de surveillance stratégique de la cour d'école.	X		X				Zones définies de surveillance
	• Jeux animés sur la cour d'école.	X		X				Très important de maintenir ce service.
	• Accès rapide aux TES (code de couleur).	X		X				Bien utilisé
	• Mettre en place un plan d'action pour l'aménagement de la cour.	X		X				Les travaux dans la cour auront lieu à l'été 2023.
• Fournir une fiche synthèse du fonctionnement de l'école au niveau de la violence et de l'intimidation au suppléant et aux personnels temporaires		X						

	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une fiche de signalement pour l'heure du diner 	X		X				À ajuster, au besoin
	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une alternance des diners à la cantine. 	X		X				Climat plus calme à la fois à la cantine que dans les déplacements.

2. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE 9 (ART.75.1, 3^E PARAGRAPHE DE LA LIP)

	2022-2023	Mise en œuvre		Maintenir	Modifier	Abandonner	Atteint	Impacts observés/remarques
		Oui	Non					
<ul style="list-style-type: none"> Dépliant d'information pour présenter notre plan de lutte. 			X	X				Un résumé sera mis sur le site internet de notre école en aout 2023.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de l'agenda, du téléphone, du courriel ou d'une plateforme (Classe Dojo) pour les communications avec les parents. 	X			X				
<ul style="list-style-type: none"> Rencontres de parents (début d'année, remise de bulletin en novembre, et durant le reste de l'année, au besoin). 	X			X				
<ul style="list-style-type: none"> Rencontres pour l'élaboration ou la mise à jour d'un plan d'intervention adapté. 	X			X				
<ul style="list-style-type: none"> Soutien des professionnelles concernées, au besoin. 	X			X				Participation du personnel enseignant aux comités multi.

3. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT ET UNE CONSIGNATION DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE (ART, 75.1, 4^E PARAGRAPHE DE LA LIP)

Voici les modalités qui sont prévues :	COMMENT SIGNALER En tout temps, nous encourageons les élèves à en parler à un adulte de l'école ou à son parent. Nous encourageons également le parent à contacter un membre du personnel de l'école advenant une situation de violence ou d'intimidation. Par courriel à l'adresse ecole.sansfrontieres@csrdn.qc.ca ou par téléphone au 450 569-2131.	X		X				
	CONSIGNATION La consignation des actes de violence ou d'intimidation se fait à l'aide de l'outil informatique MÉMOS.	X		X				L'outil est de plus en plus utilisé par l'ensemble du personnel.

4. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE (ART,75.1, 5^E PARAGRAPHE DE LA LIP)

	2022-2023	Mise en œuvre		Maintenir	Modifier	Abandonner	Atteint	Impacts observés/remarques
		Oui	Non					
Voici les actions qui sont prévues pour <u>l'intimidation</u> :	<p>Première constatation : intimidation et non-conflit (vérifier et valider)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute plainte est consignée et traitée dans la journée où on la reçoit. ➤ L'intimidateur et l'intimidé sont rencontrés individuellement pour donner leur version des faits. Les témoins sont mis à profit. ➤ On énonce nos attentes comportementales. ➤ Les parents sont informés de la situation et des conséquences à assumer ou reçues (selon le contexte). ➤ Suivi et support de l'intimidé et suivi auprès du parent selon entente avec la TES. 	X		X				Toutes les situations pour lesquelles nous avons été informés ont été traitées par la TES responsable et la direction. Très peu de récidives.

(Mesures éducatives et de sanction : trois niveaux d'intervention)	L'intimidation se poursuit : Aux interventions précédentes nous ajoutons : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une interdiction de contact ➤ Une référence à un professionnel : CLSC, TS, psychologue, psychoéducatrice ou autres ➤ Des conséquences graduées et annoncer la suite des choses (policiers, DPJ, ...) ➤ Une rencontre avec les parents pour collaborer à la recherche de solutions 	X		X				Seulement quelques situations ont nécessité ce genre d'interventions.
	L'intimidation se poursuit encore : On maintient les interventions précédentes et nous ajoutons : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention des tiers : DPJ, policiers, CS 	X		X				
Voici les actions qui sont prévues pour la violence: (Mesures éducatives et de sanction : trois niveaux d'intervention)	Premier incident d'un geste de violence confirmé <ol style="list-style-type: none"> 1. Collecter les données (vérifier et valider) 2. Consigner les données dans MÉMOS 3. Informer les parents de la situation 4. Choisir une conséquence logique à l'action en collaboration (TES + enseignant/enseignante ou intervenant/intervenante) 5. Retour avec les personnes concernées avant de réintégrer la classe 	X		X				Utilisation de l'outil Mémo pour la compilation des gestes et le suivi des récidives.
	Deuxième incident <ol style="list-style-type: none"> 1. Colliger les données dans MÉMOS 2. Informer les parents de la situation 3. <i>Concertation avec les intervenants concernés : Impliquer la direction</i> 4. Suspension interne ou externe selon l'intensité et le contexte 5. Choisir une conséquence logique à l'action en collaboration (TES + titulaire ou personne intervenante) 6. Retour de suspension à l'externe de l'élève en présence de la direction, du t.e.s., et les parents à l'école 7. Retour avec les élèves concernés (si applicable) 	X		X				

	<p>Incidents subséquents Réaliser un protocole élève ou un plan de prévention actif en concertation avec l'équipe concernée.</p>	X		X				<p>La psychoéducatrice a été impliquée activement dans ces situations.</p>
--	---	---	--	---	--	--	--	--

5. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR DE TEL ACTE (ART, 75.1, 7^E PARAGRAPHE DE LA LIP)

	2022-2023	Mise en œuvre		Maintenir	Modifier	Abandonner	Atteint	Impacts observés/remarques
		Oui	Non					
Mesures d'encadrement qui sont prévues :	POUR L'AUTEUR DU GESTE	X		X				Peu de récidiviste
	POUR LA VICTIME	X		X				Soutien direct et lien avec les parents.
	POUR LE OU LES TÉMOINS	X		X				Soutien au besoin

Recommandations

Résolution de conflits :

- Poursuivre les actions pour soutenir le développement des habiletés sociales chez les élèves
- Accompagner les éducatrices et le personnel surveillant pour les outiller concernant la résolution de conflits

Récréations intérieures :

- Établir des règles communes et les rappeler souvent.
- Récréations en PM : nous avons réussi à garder 1 niveau par jour à l'intérieur.

Comité climat scolaire en aout :

- Établir un calendrier commun pour le début d'année pour l'enseignement des règles et des attentes.
- Dès le début de l'année, enseigner explicitement les attentes comportementales (plans de leçon) selon le calendrier établi.
- Appliquer le nouveau système de gestion efficace des comportements (gains et rachats).
- Planifier des rassemblements pour l'ensemble des élèves plusieurs fois dans l'année.
- Élaborer des affiches des attentes comportementales selon les aires de vie
- Faire des suivis réguliers en assemblée générale et en rencontre SDG/surveillantes pour une meilleure cohésion.
- Établir un calendrier de rencontres régulières (1 fois/mois) et passer ce comité à 30 minutes/sem.
- Planifier la formation et l'accompagnement nécessaire pour l'ensemble du personnel.

Signature de la direction d'école :	François Piché	
Signature du président du CÉ :	Pascal Labelle	

L'évaluation du plan de lutte de l'école Sans-Frontières a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 24 mai 2023. No de résolution :